DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MAI 2009

Cadre juridique

En application de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés financiers ainsi que du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités de rachat de ses propres actions par la société Samse.

Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 26 mai 2009 (7^{ème} résolution).

Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 mars 2009, le capital de l'émetteur était composé de 3 388 346 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

A cette date, la société détenait 54 312 actions propres, soit 1,60 % du capital.

Les titres de Samse sont inscrits sur le marché d'Euronext Paris, compartiment B, code ISIN FR0000060071.

Répartition par objectif des titres détenus au 31 mars 2009

- . animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI : 11 808
- couverture d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés : 42 504

Objectifs du nouveau programme de rachat

Les objectifs de ce programme sont :

- . l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- . l'attribution d'actions aux mandataires sociaux et salariés de la société ou de sociétés du Groupe dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution d'actions gratuites, au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise,

- . l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation de tout ou partie des titres achetés,
- . tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital, soit 284 522 actions sur la base du nombre d'actions existant au 31 mars 2009 (3 388 346), en prenant en compte les 54 312 actions propres détenues par la société.

Prix maximum d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés

Le prix unitaire d'achat ne pourra excéder 120 €.

En conséquence, le montant maximum que la société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achat au prix maximum de 120 €, s'élèverait à 34 142 640 €, étant entendu qu'au 31 mars 2009, la société détenait 54 312 actions propres.

Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière et par tous moyens, par des interventions sur le marché.

Durée du programme

Sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai, le présent programme aura une durée de 18 mois à compter du 26 mai 2009, soit jusqu'au 25 novembre 2010.

Bilan du précédent programme - Tableau de déclaration synthétique

L'Assemblée générale des actionnaires de la société réunie le 23 mai 2008 a autorisé le Directoire, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une

période de 18 mois. Les modalités de ce programme ont été décrites dans le descriptif détaillé du précédent programme de rachat d'actions. Le précédent programme a été mis en œuvre à compter du 27 mai 2008.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

Tableau de déclaration synthétique

Situation au 31 mars 2009

| Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte | 1,60 |
|--|--------------|
| Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois | 0 |
| Nombre de titres détenus en portefeuille | 54 312 |
| Valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2009 (en €) | 3 020 804,38 |
| Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2009 (en €) | 2 590 900,32 |

Flux bruts cumulés au 31 mars 2009

| | Achats | Ventes |
|--------------------------------------|--------------|------------|
| Nombre de titres | 48 833 | 1 954 |
| Cours moyen de la transaction (en €) | 56,50 | 70,57 |
| Montant (en €) | 2 759 134,77 | 137 899,72 |

Les achats de titres mentionnés dans le tableau de flux bruts cumulés ci-dessus ont été effectués à hauteur de 6 329 actions, au titre du contrat de liquidité et à concurrence de 42 504 actions, au titre du contrat de rachat.

Les ventes de titres ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société Gilbert Dupont

.